

Conseil Municipal du 28 juin 2019

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Antonio DIONISIO - David CHAUMEIL- Claire D'AGOSTINO - Philippe MARCE -Jocelyne MOULIN - Frédéric SEGUIN -Bruno GIRARD

Absents excusés :

Bruno DEGENETAIS - Valérie BRESSAND – Catherine MOLARD

Jean-Yves DE MONTGOLFIER procuration à Sylvie GUISSSET

Secrétaire de séance : David CHAUMEIL

Séance ouverte à 19h30

Ordre du jour :

- - Présentation de vent de bio
- - Subventions aux associations
- - Décision modificatives commune et assainissement
- - CCPR répartition sièges au conseil communautaire
- - Remboursement de la carte de transport scolaire

- **Validation du conseil municipal du 15 mai 2019**
⇒ *Aucun commentaire – pas d'opposition – adopté à l'unanimité*

Présentation vent de bio

L'association Vent de bio œuvre à un (r)éveil des consciences autour de l'agriculture biologique mais aussi de l'écologie dans de multiples domaines.

Les bénévoles de l'association présentent les deux éditions de la foire bio 2017 et 2018 qui ont remporté un grand succès et les projets futurs .

La commune de Saint Michel sur Rhône a aidé financièrement l'association pour le développement de la foire bio.

Subventions aux associations

Madame la Première Adjointe expose à l'assemblée les demandes de subventions émanant des associations. Après délibération, le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes.

Tiers	vote CM 2019
ENTENTE SPORTIVE TREFLE FOOTBALL	150 €
AMIS DE ST. MICHEL	500 €
ASS PARAGRELE PELUSSIN GROUP	150 €
DON SANG PELUSSIN	100 €
A.J.L.C	100 €
PIEDS DE VIGNE	150 €
GYM 2000	150 €
GROUPEMENT DES PECHEURS DE CORNAS DETENTE	150 €
ADCPG CATM PELUSSIN	150 €
ASS JUMELAGE SORO/ST MICH	500 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE RIVE DROITE	100 €
SOU DES ECOLES LAIQUES	1 950 €
COMITE DES FETES ST.MICHEL	150 €
COMITE DES FETES ST.MICHEL	350 €
ADMR	100 €
ASSOCIATION VENT DE BIO	500 €
ASSOCIATION DE LA CHASSE	150 €
LA CROIX ROUGE SUR ROUE	100 €
REFUGE DE GERBEY	100 €
France ALZHEIMER	100 €
total	5 700 €

Décision modificatives commune et assainissement

Budget assainissement DM N°1

Lors de la prise en charge du budget assainissement le centre des finances de Saint Chamond a soulevé une différence de 0.67€ entre dépenses d'investissement compte 2158 chapitre 041 et recettes d'investissement chapitre 041.

Mme Guisset, Première Adjointe en charge des finances propose de modifier le budget assainissement comme suit :

- Recette investissement chap. 041 art. 131 (OPFI) : - 0.67€
- Recette investissement chap. 040 art. 28156 (OPFI) : +0.67€

Budget Communal DM N°1

Lors de la prise en charge du budget principal le centre des finances de Saint Chamond a soulevé une différence de 1.00€ entre dépenses de fonctionnement chapitre 042 et recettes d'investissement chapitre 040.

Mme Guisset, Première Adjointe en charge des finances propose de modifier le budget principal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement chap. 042 art. 6811 : - 1.00€
- Dépenses de fonctionnement chap. 065 art. 6535 : + 1.00€

Budget Communal DM N°2

La commune avait, en fin d'année civile, fait des demandes de subventions auprès du département de la Loire et de la région Auvergne Rhône Alpes.

Ont été attribuées après le vote du budget primitif :

par le département

- 19 291€ pour la réalisation de la voirie de la Faverge partie 2
- 3009 € pour le changement et l'isolation de la baie vitrée de la salle 3 Salle des fêtes
- 2561€ pour les travaux de réhabilitation de la zone de tri Maison brûlée
- 1776€ pour la mise en place d'une barrière de sécurisation sur le parking de la bibliothèque

Par la préfecture

- 18 135.20€ pour la création d'un city stade

Le conseil municipal décide d'intégrer ces subventions au budget comme suit :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2313 / 10009	Constructions	44 773,00	
Total		44 773,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1328 / 10007	Autres	18 136,00	
13 / 1323 / 10006	Départements	3 009,00	
13 / 1323 / 10001	Départements	23 628,00	
Total		44 773,00	0,00

CCPR répartition sièges au conseil communautaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien un accord local, fixant à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPR, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Pélussin	3 757	7
Chavanay	2 889	5
Maclas	1 817	3
ST Pierre de Bœuf	1 752	3
Roisey	903	2
Véranne	829	2
St Michel sur Rhône	805	2
Chuyer	779	2
Vérin	676	2
St Appolinard	668	2
Malleval	579	2
La Chapelle Villars	529	1
Bessey	448	1
Lupé	321	1

Total des sièges répartis : 35

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décide de fixer, à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPR

Remboursement de la carte de transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 11 octobre 2004 accordant une participation au transport scolaire pour les familles des enfants inscrits au regroupement pédagogique de VERIN/ST MICHEL sur RHONE.

Lors du CM du 17 juin 2016 le Maire en accord avec la Mairie de Vérin avait plafonné le remboursement de titre de transport à 86€ pour un coût du titre à 110€.

Le titre de transport n'ayant pas augmenté le conseil municipal renouvelle le plafonnement de remboursement à 86 € pour l'année 2019-2020.

DIVERS

Ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante particulièrement présente en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle provoque de fortes réactions allergiques et représente de plus, une menace pour l'agriculture et la biodiversité.

Depuis plusieurs années, FREDON AuRA est chargé par l'Agence Régionale de Santé de l'animation et de la coordination du plan de lutte contre l'ambroisie en Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, les agents de FREDON AuRA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce plan sur votre territoire. Mme Jocelyne Moulin est nommée référente au sein de la commune.

Anniversaire de Mme JURY 101 ans

Un bouquet lui sera porté

**Comptes rendus des réunions extérieures
Conseil communautaire organisation**

Fin du Conseil municipal 21h40